

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'ABCIOQ accueille favorablement le dialogue sur l'évolution de l'organisation des soins oculovisuels au Québec

Montréal, le 18 juin 2026

L'Association des bannières, chaînes et indépendants de l'industrie de l'optique au Québec (ABCIOQ) a pris connaissance du projet de lignes directrices présenté conjointement par l'Ordre des optométristes du Québec et l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec, portant sur le partage de certains actes professionnels et l'organisation des tâches afférentes dans le secteur oculovisuel.

Une réponse à un enjeu réel d'accès aux soins

L'Association salue cette initiative. En clarifiant les tâches qui peuvent être confiées au personnel d'assistance et à l'opticien d'ordonnances, et en encadrant le recours à l'assistant en optique certifié, les deux ordres répondent à un enjeu réel et prioritaire : la pression sur la capacité du réseau à répondre à une demande croissante, dans toutes les régions du Québec, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.

Ces lignes directrices s'inscrivent dans le prolongement de l'élargissement récent du champ d'exercice des optométristes en santé oculaire. Avec l'adoption de la Loi 8 (issue du projet de loi 15), le permis régulier d'exercice suffit désormais pour permettre aux optométristes d'administrer et de prescrire des médicaments et de dispenser des soins oculaires, leur conférant une pleine autonomie en première ligne. En leur permettant de consacrer davantage de temps à ces soins, tout en confiant aux opticiens d'ordonnances et au personnel d'assistance certaines tâches afférentes, ces deux avancées combinées constituent un levier concret d'amélioration de la productivité des équipes cliniques et de l'accès aux services pour la population québécoise.

L'ABCIOQ reconnaît que l'utilisation optimale des compétences de chaque intervenant — optométriste, opticien d'ordonnances et personnel d'assistance — constitue un levier déterminant pour améliorer l'accès aux services tout en préservant les standards élevés de protection du public qui caractérisent notre système professionnel.

Les bannières et les cliniques, au cœur de la transformation

Les bannières et les cliniques indépendantes que représente l'Association sont au cœur de cette transformation. Ce sont elles qui investissent quotidiennement dans les infrastructures, la technologie, la formation et l'organisation du travail clinique qui permettront de donner vie à ces nouvelles façons de faire. C'est notamment au sein de ces milieux que se déploieront la formation des assistants en optique certifiés, l'intégration des nouveaux rôles et l'adaptation des processus cliniques. À ce titre, l'ABCIOQ souhaite être reconnue comme une partie prenante de premier plan dans la mise en œuvre de ces orientations.

Des conditions essentielles à réunir

L'Association estime que la réussite de ce projet reposera sur quelques conditions essentielles. Elle souhaite que les travaux à venir permettent :

- de préserver la qualité et la sécurité des soins offerts à la population, qui doivent demeurer la priorité absolue;
- de soutenir l'accessibilité aux services dans l'ensemble des régions, y compris les milieux où le recrutement et la rétention sont les plus difficiles;
- d'assurer une formation accessible, claire, reconnue et bien arrimée aux réalités terrain, tant pour les assistants en optique certifiés que pour les opticiens d'ordonnances appelés à exercer de nouvelles tâches, incluant des modalités de passerelle praticables, la reconnaissance des acquis pertinents et des standards de compétence clairement établis par les ordres professionnels concernés;
- de voir les ordres professionnels se positionner clairement quant à l'encadrement attendu des formations, aux critères de reconnaissance des programmes, aux exigences minimales de compétence, aux passerelles pour les personnes déjà formées ou expérimentées et aux échéanciers de déploiement, afin d'assurer une application uniforme, sécuritaire, cohérente et réaliste dans l'ensemble des milieux de pratique;
- de favoriser une intégration harmonieuse des nouveaux rôles au sein des équipes, dans le respect des responsabilités professionnelles de chacun;
- de maintenir un environnement qui permet aux cliniques de poursuivre leurs investissements en innovation, en technologie et en amélioration continue des services aux patients.

L'ABCIOQ poursuivra son analyse détaillée des propositions et entend y contribuer de façon constructive. Elle invite les ordres professionnels à associer étroitement les réseaux et les cliniques aux prochaines étapes, notamment pour définir les modalités de déploiement, les échéanciers et l'évaluation continue des impacts.

Notre objectif demeure constant : assurer aux Québécois un accès durable à des soins visuels de qualité, dans un réseau moderne, efficace et centré sur les besoins des patients.

– 30 –

À propos de l'ABCIOQ

L'Association des bannières, chaînes et indépendants de l'industrie de l'optique du Québec (ABCIOQ) regroupe une majorité de propriétaires de lunetteries et de cliniques visuelles. Elle a pour mission de soutenir la vitalité économique de l'industrie de l'optique en unifiant la voix de ses membres et en favorisant le dialogue avec les principaux acteurs du milieu, notamment les écoles de formation, les ordres professionnels et les associations de professionnels de la vue.

Renseignements

Contact: Valérie Hélène Gagnon

Courriel: info@abcioq.com